

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 30 MAI 2005

sous la présidence de M. Bernard LOGEL, Président

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

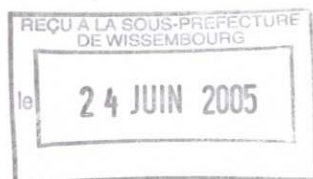
Mme HITTLER (excusée), M. SUSS, qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL et Mme FILSER ;

MM. STEINER, MESSMER, WALTER, HERRLE, KOPF, Mme KIEFER,
M. WEISBECKER, (excusés) ; MM. WINLING, KLIPFEL.

DEL. N° 061/2005conseil

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'A. A. S. B. R. (Association d'Action Sociale du Bas-Rhin) POUR LA MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION « PETITE ENFANCE »

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 086/2001 du conseil communautaire du 9 juillet 2001 décidant de confier la gestion de la structure d'accueil « petite enfance » à une structure associative qualifiée et agréée par la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2002,*
- *VU la délibération n° 145/2001 du conseil communautaire du 17 décembre 2001 confiant la gestion de la structure d'accueil « petite enfance » à l'association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR),*
- *VU la convention de gestion de la structure d'accueil de la petite enfance de la communauté de communes de la vallée de la Sauer signée, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2002, avec l'association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) en date du 29 décembre 2001,*
- *VU la délibération n° 107/2004 du conseil communautaire du 20 décembre 2004 autorisant le président à signer la convention ou l'avenant à la convention pour le renouvellement de la délégation de gestion de la structure d'accueil « petite enfance » de la communauté de communes de la vallée de la Sauer avec l'association d'action sociale du Bas-Rhin (A. A. S. B. R.) et tous documents y afférents,*
- *CONSIDERANT que l'association d'action sociale du Bas-Rhin, qui assure actuellement la gestion de la halte-garderie et du relais des assistantes maternelles à Morsbronn-les-Bains, a entrepris l'informatisation des établissements d'accueil « petite enfance »,*
- *CONSIDERANT la demande, par l'association d'action sociale du Bas-Rhin, d'une participation financière -sous forme de subvention- des collectivités ayant un établissement à équiper, soit 1 777,48 € (1 établissement sur 20 au total, soit 1/20^e du financement de l'opération -autres subventions déduites- de 35 549,67 €),*
- *VU le budget « communauté de communes de la vallée de la Sauer » de l'exercice 2005,*
- *VU l'avis du bureau en date du 9 mai 2005,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

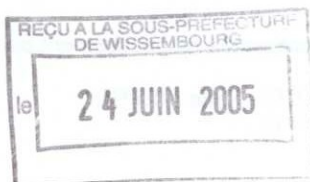


.../...

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 777,48 € -correspondant à 1/20^e du coût de l'opération de 35 549,67 € -autres subventions déduites- à l'association d'action sociale du Bas-Rhin (A. A. S. B. R.) au titre de l'informatisation de la structure d'accueil « petite enfance » de la communauté de communes de la vallée de la Sauer à Morsbronn-les-Bains, dont ladite association assure la gestion.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 21 juin 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be "B. Logel".